



Notice du Projet « J'aime la balade au square du 8 mai 45 »

L'aménagement actuel de l'esplanade du 8 mai 1945 présente plusieurs usages juxtaposés. La variété des végétaux est relativement succincte et peu attractive. Le croisement des flux piétons et celui des voitures n'est pas sécuritaire. Les riverains subissent régulièrement des nuisances par des comportements inappropriés notamment sur le parking et le terrain de pétanque n°3.

La valorisation et la diversification des usages doit être partagée dans une réflexion avec du sens sur l'ensemble de la parcelle, pour de nouveaux usages ludiques et de loisirs, en faveur des familles et des enfants de Poisat.

L'idée principale du projet « J'aime la balade au square du 8 mai 45 » est la création d'un chemin de promenade paysager, permettant en toute sécurité d'accéder à des aires de jeux pour enfants, à des agrès sportifs, et à des activités tournées vers la nature. La forme du chemin proposée est volontairement sinueuse afin d'être plus harmonieuse et naturelle.

La valorisation de cet espace doit passer par la plantation de nouveaux arbres remarquables, en remplacement progressif des platanes tous alignés. Des végétaux sont présentés ci-après et ils existent au jardin des plantes de Grenoble. La diversification des espèces permettra une variété des couleurs selon les saisons (floraison au printemps, changement de couleurs des feuillages à l'automne).

Il est proposé de regrouper les aires de jeux des enfants en bas âge et des enfants de 3-8 ans du même côté pour permettre aux parents d'une fratrie de surveiller les enfants sur les 2 aires. L'aire des tous petits doit rester clôturée.

L'aire de stationnement pourrait être réduite en largeur au strict minimum pour être plus sécuritaire, avec la plantation d'arbres. Il est proposé de border l'aire de stationnement d'un muret de gabions acoustique côté est afin d'atténuer la réverbération sonore défavorable et naturelle du site.

Afin de sécuriser les visiteurs piétons dans les espaces verts, il est proposé de clôturer le site avec des portillons aux différents points d'accès du chemin de promenade. Ainsi la limite sera bien claire avec les véhicules motorisés, et le square ne serait pas accessible aux chiens. La clôture entre l'aire de stationnement et la pelouse au sud serait démontable lors des manifestations annuelles pour pouvoir s'étendre sur l'aire de stationnement.

Un petit pont et une rivière de galets rempliraient des objectifs esthétiques et ludiques mais aussi une fonction de collecte et d'infiltration des eaux de pluie. Avec le changement climatique, le captage de l'eau devient un enjeu majeur pour les végétaux et pour conserver des espaces tempérés en été.

Les carrés potagers avec notamment des aromates participent aussi au retour vers la nature. Ils représentent une source d'apprentissage pour les plus jeunes (écoles, petite enfance), et une mise à disposition gratuite de plantes ou de petits fruits. Toutefois, il faudrait protéger ce coin des piétinements par une clôture.

De multiples accessoires ludiques et décoratifs pourraient encore améliorer l'attractivité du square : un miroir déformant, un carillon à vent, une petite éolienne, des nichoirs, une maison à insectes, etc...

La présence de la maisonnette de l'ancienne association de bouliste (zone 7) peut s'intégrer, mais la commune doit s'interroger sur sa réelle fonction, car la salle du 8 mai est déjà un espace collectif accessible aux poisatiers. La maisonnette peut-elle devenir la cabane des jardiniers du square ou ne serait-elle pas mieux valorisée dans un autre lieu de la commune ?

A l'exception de l'aire de jeux des enfants en bas âge, aucun banc n'est proposé dans le square, pour ne pas favoriser les squats, le trafic de drogue, les nuisances en tout genre comme les fêtes sauvages qui se terminent tard dans la nuit et qui s'accompagnent de déchets abandonnés (cannettes, emballages de repas). 1 ou 2 panneaux signalétiques informeront des usages interdits et leur verbalisation.

Un aménagement complet est probablement onéreux mais il peut s'échelonner sur plusieurs années. Il peut certainement bénéficier de subventions.

Ce projet s'inscrit dans le développement durable de la commune afin que ce lieu reste un atout pour les poisatiers.

AMENAGEMENTS PAYSAGERS : exemples de végétaux

Un cyprès chauve



Un hêtre rouge



Un tulipier de Virginie



Un marronnier



Des fleurs



Un lilas des indes



Un cèdre du Liban



Un magnolia



Herbes de la pampa



Buisson décoratif



Des groseillers, cassissiers



Des aromates



Des agrès sportifs



Un muret en gabions





Pièce jointe : plan du projet « j'aime la balade au square du 8 mai »